Extrait des délibérations du Conseil fédéral

(Du 30 septembre 1927.)

Le Conseil fédéral a accepté, avec remerciements pour les services rendus, la démission sollicitée par M. Claudius Arlaud, de ses fonctions de sous-directeur de la succursale de la Banque nationale suisse à Genève.

M. Marcel Compagnon, de Laconnex et Genève, jusqu'ici fondé de pouvoir de la Banque nationale suisse, siège de Zurich, est nommé directeur de la succursale de Genève de la Banque nationale suisse pour le reste de la période administrative courante, soit jusqu'au 30 juin 1931.

(Du 7 octobre 1927.)

Le major Weber Otto, jusqu'ici intendant du fort de Dailly, est nommé intendant du fort de Savatan.

Le délai référendaire pour la loi fédérale sur le statut des fonctionnaires fédéraux du 30 juin 1927 a expiré le 4 octobre 1927. 34 citoyens suisses ont demandé, au cours de ce délai, que cette loi soit soumise à la votation du peuple. Se fondant sur l'article 7 de la loi fédérale du 17 juin 1874 concernant les votations populaires sur les lois et arrêtés fédéraux, le Conseil fédéral a déclaré que le referendum n'a pas abouti et a décidé de publier ladite loi dans le Recueil officiel.

Les signatures présentées se répartissent comme suit :

Canton de Zurich: Zurich-ville . . 8 signatures

Hausen a/A. . . 1 signature

Wetzikon . . 1 »

Canton d'Appenzell Rh.-ext.: Gais 24 signatures

Total 34 signatures.

NOMINATIONS

(Du 7 octobre 1927.)

Intendant du fort de Dailly: le major d'artillerie Long Constant, de Genève, ci-devant officier-instructeur des troupes de forteresse. Schweizerisches Bundesarchiv, Digitale Amtsdruckschriften Archives fédérales suisses, Publications officielles numérisées Archivio federale svizzero, Pubblicazioni ufficiali digitali

Extrait des délibérations du Conseil fédéral

In Bundesblatt
Dans Feuille fédérale
In Foglio federale

Jahr 1927

Année Anno

Band 2

Volume Volume

Heft 41

Cahier Numero

Geschäftsnummer ___

Numéro d'affaire Numero dell'oggetto

Datum 12.10.1927

Date Data

Seite 263-263

Page Pagina

Ref. No 10 085 085

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les. Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.